



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D007156H-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/06/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 8 - Accords-cadres pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines de la Ville de Besançon et du Grand Besançon Autorisation de signature

Délibération n° 2023/007156

Accords-cadres pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines de la Ville de Besançon et du Grand Besançon
Autorisation de signature

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	11/05/2023	Favorable unanime

Résumé : L'accord-cadre pour l'impression des magazines arrive à échéance le 18/12/2023, ceux pour la distribution et la régie publicitaire arrivent à échéance le 19/12/2023. Trois nouvelles consultations en groupement de commandes doivent ainsi être réalisées entre la Ville de Besançon (coordonnateur du groupement) et Grand Besançon Métropole en vue de passer trois accords-cadres de prestations de services.

I. Contexte et enjeux

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM) souhaitent, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager trois consultations pour renouveler les accords-cadres relatifs à l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines des deux collectivités.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement.

La durée des 3 accords-cadres sera d'un an, reconductible trois fois un an.

II. Procédures de passation

Le montant annuel maximum de commandes pour l'accord-cadre d'impression des magazines sera de 300 000 € HT.

Le montant annuel maximum de commandes pour l'accord-cadre de distribution des magazines sera de 110 000 € HT réparti en deux lots :

Lots	Désignation	Montant annuel maximum HT
1	Distribution à Besançon des magazines Besançon Votre Ville et Plus Grand Besançon	80 000 €
2	Distribution hors Besançon du magazine Plus Grand Besançon	30 000 €

Le lot 2 ne fait pas partie de la présente délibération d'autorisation de signature car il rentre dans les délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire (accord-cadre < à 300 000 euros HT).

Le montant annuel maximum de commandes pour l'accord-cadre de régie publicitaire des magazines sera de 140 000 € HT.

Par conséquent, les procédures de passation utilisées pour le renouvellement de ces 3 accords-cadres seront celle de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure des accords-cadres à bons de commande avec les

montants maximum évoqués ci-avant et sans montants minimum, avec 1 opérateur économique par accord-cadre.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres relatifs à l'impression, la distribution (lot 1 – distribution à Besançon des magazines Besançon Votre Ville et Plus Grand Besançon) et la régie publicitaire des magazines, avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

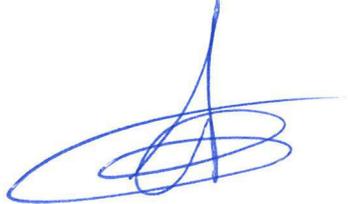
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

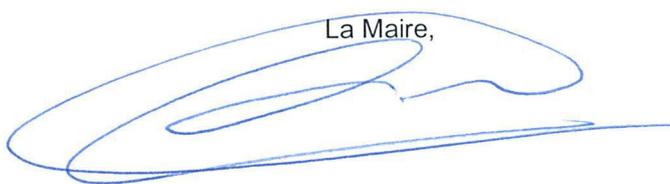
La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT